



Initiales du maire

-----

-----

Initiales du Sec.-  
Trés.

**Procès-verbal d'une séance extraordinaire  
du Conseil municipal  
de la Municipalité du Canton de Potton**

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue **lundi, le 14 septembre 2015**, à la salle des comités de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19h36 heures.

Sont présents, *le Maire Louis Veillon, les Conseillères Diane Rypinski Marcoux et Edith Smeesters, les Conseillers André Ducharme, Michel Daigneault, Pierre Pouliot et Michael Laplume*. La séance est présidée par Louis Veillon. Le Directeur général secrétaire trésorier, Thierry Roger, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. 2 citoyens assistent à l'assemblée.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCES**

Le Maire, Louis Veillon constate [que tous ont reçu l'avis de convocation] que tous ont signé la renonciation à l'avis de convocation], qu'il y a quorum et donc déclare la session ouverte.

2015 03 22

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par Edith Smeesters  
et résolu**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté:

**ORDRE DE JOUR  
de la séance extraordinaire  
lundi, le 14 septembre 2015 à 19 heures**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Fin d'emploi du pompier Bruno Côté;
4. Période de questions;
5. Varia (*si tous les membres du Conseil sont présents*);
6. Fermeture de la séance.

**Adopté.**

2015 03 23

**3- Fin d'emploi du pompier Bruno Côté**

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 décembre 2014, le pompier Bruno Côté a signifié son départ du Service Sécurité Incendie de la Municipalité en remettant tout l'équipement de pompier dont il avait la garde personnelle ainsi que sa carte l'identifiant comme pompier du Canton de Potton;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis cette date, ce pompier n'a participé à aucune des interventions ni à aucune pratique;

**En conséquence,  
il est proposé par Michel Daigneault  
et résolu**

**DE** prendre acte de la démission de M. Bruno Côté intervenu le 17 décembre 2014 et ainsi de confirmer la fin du lien d'emploi du pompier Bruno Côté pour les motifs invoqués dans une lettre sous la signature du Maire en date des présentes.

**Adoptée.**

**(Les Conseillers André Ducharme,  
Pierre Pouliot et Michael Laplume s'opposent;  
le Maire vote en faveur).**

Initiales du maire ----- ----- Initiales du Sec.- Trés.
---

4- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y aucune question de la part des deux citoyens présents.

5- **VARIA**

6- **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michel Daigneault et résolu que l'assemblée soit levée à 19h47.

Le tout respectueusement soumis,

---

Louis Veillon  
Maire

---

Thierry Roger,  
Directeur général secrétaire trésorier

*Je, Louis Veillon, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*